

Présents : Michel Parent, Christophe Sueur, Dominique Rabelle, Marie-Josée Villautreix, Thibault BRECHKOFF, Philippe Chevrier, Joseph Huot, Chantal Chartier.

Excusé : Patrice Robillard

En vertu de la délibération du 30 juillet 2020 portant délégation du conseil communautaire au bureau communautaire

1. AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE : VALIDATION DES PRIMES ACCORDEES AUX PROPRIETAIRES OCCUPANTS / BAILLEURS ET ACCEDANTS A LA PROPRIETE

Vu le Programme Local de l'Habitat (PLH), adopté par la communauté de communes de l'île d'Oléron, le 18 décembre 2019 ;

Dans le cadre du Programme d'Intérêt Général Habitat 2020-2024 (PIG) de l'île d'Oléron ;

Dans le cadre de la Plateforme locale de rénovation énergétique de l'habitat privé mise en place sur le territoire de l'île d'Oléron ;

Vu la délibération du 2 février 2023 relatives à l'adoption du règlement des aides à l'habitat de la communauté de communes de l'île d'Oléron ;

Vu la délibération du 1^{er} février 2024 relatives à l'adoption du règlement des aides à l'habitat de la communauté de communes de l'île d'Oléron ;

Sur proposition du service instructeur des demandes de subventions déposées dans le cadre de la politique du logement et du cadre de vie de la Communauté de Communes de l'île d'Oléron,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorise le Président à verser les participations suivantes et à signer toutes pièces nécessaires au règlement de ces aides :

Dossiers Propriétaires Occupants :

N°	Bénéficiaire	Programme de Travaux	Gain	Travaux TTC	Subvention CDC Oléron	
47/2024- PO	DELISLE Fabien 161 route de boyardville DOLUS D'OLERON	Dans le cadre d'une accession à la propriété : isolation des combles, changement des menuiseries et des volets, installation d'un poêle à bois et d'un chauffe-eau thermodynamique	47%	38 783 €	Prime AUDIT	0
					Bonus Energie	500
					Prime MAD	0
					Habitat Indigne / Dégradé	0
					Accession Sociale	2 000
					Chauffe-Eau Solaire	0
					Total	2 500
48/2024- PO	LIMOUZIN Jean-Paul 54 route des chênes verts DOLUS D'OLERON	Énergie : isolation des combles avec des matériaux biosourcés, changement des menuiseries et des volets et installation d'une VMC hygro	26%	18 340 €	Prime AUDIT	0
					Bonus Energie	1 500
					Prime MAD	0
					Habitat Indigne / Dégradé	0
					Accession Sociale	0
					Chauffe-Eau Solaire	0
					Total	1 500
49/2024- PO	BULTEAU Bruno 28 chemin du pré- landais, trillou LE GRAND-VILLAGE PLAGE	Énergie : isolation des rampants et des murs intérieur, changement des menuiseries et des volets, installation d'une VMC hygro, d'une PAC air/air et d'un chauffe-eau thermodynamique	86%	46 388 €	Prime AUDIT	0
					Bonus Energie	500
					Prime MAD	0
					Habitat Indigne / Dégradé	0
					Accession Sociale	0
					Chauffe-Eau Solaire	0
					Total	500

AR Prefecture

017-241700624-20241107-BC071124_1-DE
 Reçu le 14/11/2024
 Publié le 14/11/2024

N°	Bénéficiaire	Programme de Travaux	Gain	Travaux TTC	Subvention CDC Oléron
50/2024-PO	TESSIER Françoise 8 route de l'avenir DOLUS D'OLERON	Énergie : isolation des combles avec des matériaux biosourcés, changement des menuiseries et des volets, installation d'une VMC hygro et d'une chaudière à granulés en remplacement d'une chaudière fioul	43%	72 612 €	Prime AUDIT 0 Bonus Energie 1 500 Prime MAD 0 Habitat Indigne / Dégradé 0 Accession Sociale 0 Chauffe-Eau Solaire 0 Total 1 500
51/2024-PO	BARBESOLLE Martine 12 impasse de la campagne SAINT-PIERRE-D'OLERON	Énergie : isolation des combles et des murs intérieur, changement des menuiseries et des volets, installation d'une PAC air/air	47%	21 774 €	Prime AUDIT 0 Bonus Energie 500 Prime MAD 0 Habitat Indigne / Dégradé 0 Accession Sociale 0 Chauffe-Eau Solaire 0 Total 500
52/2024-PO	MARIOT Jean-Pierre 72 rue alain gerbault SAINT-DENIS D'OLERON	Énergie : installation d'un chauffe-eau solaire	20%	5 968 €	Prime AUDIT 0 Bonus Energie 0 Prime MAD 0 Habitat Indigne / Dégradé 0 Accession Sociale 0 Chauffe-Eau Solaire 500 Total 500
53/2024-PO	NABOULET Rémi 60 rue des bernaches LE CHÂTEAU	Énergie : isolation des combles et des murs intérieurs avec des matériaux biosourcés, changement des menuiseries et des volets, installation d'une VMC hygro, d'une PAC air/air et d'un chauffe-eau solaire	77%	76 643 €	Prime AUDIT 800 Bonus Energie 1 000 Prime MAD 0 Habitat Indigne / Dégradé 0 Accession Sociale 0 Chauffe-Eau Solaire 500 Total 2 300
54/2024-PO	DOIGNON Philippe 15bis rue alsace lorraine LE CHÂTEAU	Énergie : isolation des combles et des murs intérieur avec des matériaux biosourcés, changement des menuiseries, installation d'une VMC hygro, d'un appareil de régularisation et de programmation et d'un poêle à granulés	31%	48 165 €	Prime AUDIT 800 Bonus Energie 1 000 Prime MAD 0 Habitat Indigne / Dégradé 0 Accession Sociale 0 Chauffe-Eau Solaire 0 Total 1 800
55/2024-PO	REIGNER Vincent 122 rue de la république SAINT-PIERRE-D'OLERON	Énergie : isolation des combles et des murs intérieurs avec des matériaux biosourcés, changement des menuiseries, installation d'une VMC hygro, d'un poêle à granulés et d'un chauffe-eau thermodynamique	74%	46 263 €	Prime AUDIT 400 Bonus Energie 1 000 Prime MAD 0 Habitat Indigne / Dégradé 0 Accession Sociale 0 Chauffe-Eau Solaire 0 Total 1 400
56/2024-PO	ARNAUD Marie-Bénédicte 1 rue des joncs LE CHÂTEAU	Énergie : isolation des combles et des murs extérieur et installation d'une PAC air/eau	68%	86 657 €	Prime AUDIT 0 Bonus Energie 500 Prime MAD 0 Habitat Indigne / Dégradé 0 Accession Sociale 0 Chauffe-Eau Solaire 0 Total 500

AR Prefecture

017-241700624-20241107-BC071124_1-DE
Reçu le 14/11/2024
Publié le 14/11/2024

N°	Bénéficiaire	Programme de Travaux	Gain	Travaux TTC	Subvention CDC Oléron	
57/2024- PO	DELPECHE Jean-Bernard 5 rue de la bosse SAINT-PIERRE-D'OLERON	Adaptation du logement à la perte d'autonomie : aménagement d'une salle d'eau	0%	9 923 €	Prime AUDIT	0
					Bonus Energie	0
					Prime MAD	500
					Habitat Indigne / Dégradé	0
					Accession Sociale	0
					Chauffe-Eau Solaire	0
					Total	500
58/2024- PO	BARIL Huguette 10 rue du 19 mars SAINT-GEORGES D'OLERON	Adaptation du logement à la perte d'autonomie : aménagement d'une salle d'eau	0%	12 481 €	Prime AUDIT	0
					Bonus Energie	0
					Prime MAD	500
					Habitat Indigne / Dégradé	0
					Accession Sociale	0
					Chauffe-Eau Solaire	0
					Total	500
59/2024- PO	COURTOIS Jehovah 10 rue du 19 mars SAINT-GEORGES D'OLERON	Adaptation du logement à la perte d'autonomie : aménagement d'une salle d'eau	0%	12 481 €	Prime AUDIT	0
					Bonus Energie	0
					Prime MAD	500
					Habitat Indigne / Dégradé	0
					Accession Sociale	0
					Chauffe-Eau Solaire	0
					Total	500

Fait à Saint-Pierre d'Oléron, le 07/11/2024
Pour copie conforme
Le Président



Michel PARENT

Présents : Michel Parent, Christophe Sueur, Dominique Rabelle, Marie-Josée Villautreix, Thibault BRECHKOFF, Philippe Chevrier, Joseph Huot, Chantal Chartier.

Excusé : Patrice Robillard

En vertu de la délibération du 16 décembre 2020 portant délégation du conseil communautaire au bureau communautaire

2. GEMAPI – PAPI – ACTION 5-7 – TRAVAUX DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DU BATI A LA SUBMERSION MARINE

Vu l'article 56 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM), attribuant la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) de manière exclusive et obligatoire au bloc communal au 1^{er} janvier 2018,

Vu la loi du 30 décembre 2017, relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations, qui introduit à l'article 59 de la loi MAPTAM une dérogation pour les Départements qui assurent à la date du 1^{er} janvier 2018 l'une des missions composant la GEMAPI (mentionnées aux alinéas 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L 211-7 du code de l'environnement).

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 5 octobre 2023, portant sur la modification des statuts de la Communauté de communes de l'île d'Oléron ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 5 octobre 2023 définissant l'intérêt communautaire de la communauté de communes de l'île d'Oléron ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 16 décembre 2020, actant la participation de la Communauté de Communes au financement des travaux de réduction de la vulnérabilité individuelle du Bâti à hauteur de 10%

Vu l'avenant 2 du PAPI Oléron, signé le 4 mars 2022 et actant l'engagement de l'État et du département de Charente Maritime au financement de ces travaux.

Vu l'avenant 3 du PAPI Oléron, signé le 4 avril 2024 et actant l'engagement des parties prenantes pour la prolongation des délais du PAPI jusqu'au 31 décembre 2025.

Il est proposé de retenir les règles de subventions suivantes :

- la communauté de communes verse 20 % du montant des dépenses subventionnables aux particuliers ;
- la communauté de communes sollicite de manière annuelle le département pour sa contribution : à savoir 50 % des montants versée par la communauté de communes aux particuliers.

Concernant les travaux en eux-mêmes, il est proposé de financer les travaux au même titre que les règles d'attribution définis par l'État à savoir :

- un taux de subvention, à caractère fixe, s'appliquant au montant toutes taxes comprises de la dépense prévisionnelle ;
- les travaux éligibles au titre de la loi RV PAPI et recommandés dans le cadre du diagnostic de vulnérabilité réalisés ;

AR Prefecture

017-241700624-20241107-BC071124_2-DE

Reçu le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024

- la prise en compte d'un aléa de 5% à 10% (devis supérieur à 3 mois avant la date de dépôt) sur le montant des travaux prévisionnel pour prendre en compte la hausse des coûts entre la réalisation des devis par les particuliers et l'obtention de l'arrêté de subvention ;
- le versement de la subvention sur présentation des pièces justificatives suivantes :
 - les factures comprenant impérativement la mention manuscrite « facture acquittée le ... » signée de l'artisan avec cachet de l'entreprise,
 - dans le cas de modification de coût par rapport aux devis, la note explicative devra être jointe,
 - la déclaration d'achèvement des travaux si autorisation d'urbanisme,
 - le courrier de l'opérateur attestant de la conformité des travaux (si cette prestation lui incombe) ou l'attestation sur l'honneur du demandeur,
 - les photos des travaux réalisés.

En accord avec les règles de subventions présentées ci-avant, il vous est proposé d'autoriser le président à accorder les subventions suivantes concernant les dossiers n°17 et 18 instruits par la communauté de communes et les services de l'État :

Particuliers / Propriétaires Bailleurs	Commune	Coût prévisionnel des travaux (€ TTC)	Aléa de 5 % ou 10 %	Montant subventionnable (€ TTC)	Part ETAT (80% du montant plafonné)	Part CdC et CD 17 (20 % du montant plafonné)
Madame TESTARD Jannick	Le-Grand-Village-Plage	8 354,92 €	835,49 €	9 160,41 €	7 352,33 €	1 808,08 €
Madame COURDAVAULT Michèle	Le Château d'Oléron	9 203,51 €	920,35 €	10 123,86 €	8 099,09 €	2 024,77 €
Monsieur LAFORET Ludovic (Location)	Le Château d'Oléron	7 124,57 €	712,46 €	7 837,03 €	6 269,62 €	1 567,41 €
Monsieur LAFORET Ludovic (Résidence)	Le Château d'Oléron	14 887,77 €	1 488,78 €	16 376,55 €	13 101,24 €	3 275,31 €
Madame THIBAudeau Nathalie	Le Château d'Oléron	7 978,29 €	797,83 €	8 776,12 €	7 020,90 €	1 755,22 €
Madame Maryvonne BRULAUD	Le Château d'Oléron	6 962,80 €	696,28 €	7 659,08 €	6 127,26 €	1 531,82 €
TOTAL		54 213,27 €	5 451,19 €	59 664,46 €	47 826,65 €	11 837,81 €

Le montant des aides à verser par la communauté de communes pour ce dossier s'élève 11 837,81 € TTC, dont 50% du montant seront demandés au département, après octroi des aides, au titre de la convention cadre de l'avenant n°2 du PAPI Oléron.

AR Prefecture

017-241700624-20241107-BC071124_2-DE

Reçu le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024

Sur proposition du Président, le bureau communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve l'évolution du montant de la subvention accordée ;
- Autorise le Président à notifier les subventions accordées aux particuliers ;
- Autorise le Président à verser les subventions aux particuliers.

Fait à Saint-Pierre d'Oléron, le 07/11/2024

Pour copie conforme

Le Président



Michel PARENT

Présents : Michel Parent, Christophe Sueur, Dominique Rabelle, Marie-Josée Villautreix, Thibault BRECHKOFF, Philippe Chevrier, Joseph Huot, Chantal Chartier.

Excusé : Patrice Robillard

En vertu de la délibération du 30 juillet 2020 portant délégation du conseil communautaire au bureau communautaire

3. PLAN VÉLO III – ACQUISITION DE TERRAIN MAGE

La réalisation de la section 10(A) du Plan Vélo III – nécessite une adaptation à hauteur des parcelles de Monsieur MAGE et un ajustement de l'emprise à acquérir.

Vu les pièces du dossier,

Vu l'estimation des services fiscaux numéro 2024-17337-36457 du 13 juin 2024,

Vu l'accord du propriétaire intéressé,

Sur proposition du Président, le bureau communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés:

- Approuve l'acquisition, par la communauté de communes de l'île d'Oléron, de Monsieur Samuel MAGE, demeurant à SAINT PIERRE D'OLÉRON, 35 route de La Coindrie, moyennant le prix de 735,57€, des biens suivants :

Commune de SAINT GEORGES D'OLÉRON (Charente Maritime)

Parcelle(s) cadastrée(s) :

Section	Numéro	Lieudit	Contenance (m ²)
DO	558	La Cabane Vignier	438
XB	40	"	908
XB	41	"	883
Total			2229

- Autorise Monsieur le Président ou un vice-président, en application de l'article L1311-13 du Code général des collectivités territoriales, à signer tous les actes et pièces nécessaires à la régularisation de cette acquisition.
- Précise que l'ensemble des frais nécessaires à la bonne fin de ce dossier seront à la charge de la communauté de communes.

Fait à Saint-Pierre d'Oléron, le 07/11/2024

Pour copie conforme

Le Président

Michel PARENT

Présents : Michel Parent, Christophe Sueur, Dominique Rabelle, Marie-Josée Villautreix, Thibault BRECHKOFF, Philippe Chevrier, Joseph Huot, Chantal Chartier.

Excusé : Patrice Robillard

En vertu de la délibération du 30 juillet 2020 portant délégation du conseil communautaire au bureau communautaire

4. PLAN VÉLO III – ROUTE DES HUITRES – ACQUISITION DE TERRAIN OSTRÉA

La réalisation de la section 72(B) du Plan Vélo III – "Route des Huîtres" a nécessité une adaptation à hauteur du Camping Ostréa et un ajustement de l'emprise à acquérir.

Vu les pièces du dossier,

Vu l'estimation des services fiscaux numéro 2024-17140-36467 du 10 juin 2024,

Vu l'accord du propriétaire intéressé,

Sur proposition du Président, le bureau communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve l'acquisition, par la communauté de communes de l'île d'Oléron, de la société "OSTRÉA", dont le siège est à SAINT MÉDARD D'EYRANS, ZA du Bedat, moyennant le prix de 2.774,40€, des biens suivants :

Commune de DOLUS D'OLÉRON (Charente Maritime)

Parcelle(s) cadastrée(s) :

Section	Numéro	Lieudit	Contenance (m ²)
BK	586p	Route des Huitres	194
BK	587p	"	384
Total			578

- Autorise Monsieur le Président ou un vice-président, en application de l'article L1311-13 du Code général des collectivités territoriales, à signer tous les actes et pièces nécessaires à la régularisation de cette acquisition.
- Précise que l'ensemble des frais nécessaires à la bonne fin de ce dossier seront à la charge de la communauté de communes.

Fait à Saint-Pierre d'Oléron, le 07/11/2024

Pour copie conforme

Le Président



Michel PARENT